

Vie des Quartiers - Service Vie Associative et Coordination Jeunesse & Inter'Agés - Avenant programmatif 2010 avec le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté - Versement de la subvention annuelle

Mme l'Adjointe POISSENOT, Rapporteur : La convention pluriannuelle de trois ans avec le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté a été renouvelée par délibération du Conseil Municipal du 11 janvier 2010, après étude du bilan de la convention précédente et du projet associatif présenté.

Il convient, selon les termes de cette convention, de se prononcer sur l'avenant annuel qui fixe le programme d'actions engagé par l'Association et qui détermine la participation financière de la Ville sur chaque action.

Des subventions complémentaires de la Ville au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ou d'autres dispositifs ou de projets en cours ont fait ou feront l'objet de délibérations ultérieures.

Le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté

Le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Franche-Comté agit sous l'égide du Ministère de la Jeunesse qui l'a créé en partenariat avec la Ville de Besançon.

Le projet associatif du CRIJ se situe dans le cadre d'une mission régionale de service public, d'un réseau national et international encadrés par une charte européenne de l'information. Fort d'un savoir-faire et de 25 ans d'expérience, le CRIJ a développé des outils locaux et régionaux pour rendre effectif l'accès des jeunes à l'information.

La Ville, dans le cadre de son objectif de développer l'accès des jeunes à l'information, aux loisirs, à la culture et à la formation, apporte son soutien au projet de l'Association «Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté» et particulièrement pour la période 2010-2012 autour de quatre axes : dynamiser l'accès des jeunes Bisontins à l'information, valoriser et soutenir l'expression, l'initiative et les projets des jeunes ; agir dans la complémentarité et renforcer les partenariats et accompagner la vie quotidienne des jeunes Bisontins.

Le bilan des actions 2009 a été présenté au Conseil Municipal de décembre dernier.

1 - Dynamiser l'accès des jeunes Bisontins à l'information

Augmenter la visibilité des actions de la Ville en direction des jeunes

Les supports de communication développés par le CRIJ peuvent profiter activement à l'impact des informations diffusées par la Ville de Besançon sur ces nombreuses actions en faveur des 10-30 ans et utilise de nombreux moyens pour les porter à la connaissance des jeunes. Dès 2010, le CRIJ propose notamment de dédier une rubrique mensuelle du journal TOPO, de créer un accès personnalisé du portail de la jeunesse et lui réserver des espaces pour la publication d'actualités, d'articles, de vidéos ou de liens conformes aux orientations décrites par la charte européenne de l'information jeunesse.

Favoriser la venue des jeunes Bisontins au CRIJ et/ou au PIJ de Planoise et développer des stratégies de portage de l'information «hors les murs»

En 2010, le Point Information Jeunesse de Planoise qui a vocation à rayonner sur l'ensemble des quartiers bisontins, développera et renforcera sa présence (notamment en étroite collaboration avec l'équipe jeunesse des maisons de quartier) en créant des journées et temps forts thématiques (ateliers chaque premier mercredi du mois), en développant des animations complémentaires focalisées sur les attentes et les besoins des jeunes (logements, baby-sitting, aides aux projets, rencontres d'experts, ateliers de sensibilisation...), en créant un site relié à jeunes-fc.com dédié à Planoise et une «newsletter» destinée aux acteurs et professionnels de la jeunesse, en tenant des permanences dans les autres quartiers de la Ville et en participant aux événements et manifestations organisés par la Ville de Besançon

en faveur de la jeunesse. Le PIJ interviendra notamment dans le cadre des semaines de l'action de prévention santé et citoyenneté «Paroles en Tête».

A noter que le PIJ et la Ville co-animeront cet été un Point Infos Eté Jeunes itinérant sur des lieux publics : Planoise, Vital'Eté, centre-ville et piscine de Chalezeule.

2 - Valoriser et soutenir l'expression, l'initiative et les projets de jeunes

Valoriser les expériences de jeunes réussies et favoriser l'émulation

Afin de valoriser les expériences réussies et d'inspirer de nouveaux jeunes à s'engager dans la réalisation de projets originaux, le CRIJ s'associe à la Ville de Besançon dans l'organisation de l'événement «énergie jeune» de septembre prochain qui notamment valorisera les «talents» jeunes, favorisera l'expression et les échanges, et présentera les ressources existantes pour l'accompagnement des projets de jeunes. L'équipe du CRIJ sera mobilisée durant les cinq jours. Le CRIJ est également un vecteur et créateur de communication importante pour l'événement : site dédié energiejeune.fr à partir du portail www.jeunes-fc.com, création et diffusion d'une «newsletter», publications dans Topo, dans le livret Carte Avantages jeunes, etc.

Soutenir et accompagner les projets individuels ou collectifs de jeunes

Pour encourager et optimiser les chances d'un jeune souhaitant mener un projet individuel ou collectif, le CRIJ sera la structure support du dispositif CLAP (Comité Local d'Aides aux Projets) en accompagnant les candidats par un soutien technique et logistique favorisant la réussite de leur(s) projet(s). Le site «energiejeune.fr» restera l'outil d'accès à la présentation des projets et ceci toute l'année. Un comité de validation et d'accompagnement sera mis en place et se réunira trois à quatre fois par mois pour notamment attribuer, si nécessaire, une aide financière aux projets proposés. Il est proposé que la Ville y soit représentée par la Coordination Jeunesse & Inter'Agés et par les élus membres de la commission de suivi : Mme POISSENOT, Mlle RONZI et M. DEVESA.

3 - Agir dans la complémentarité, renforcer les partenariats

Pour agir dans la complémentarité et renforcer le service rendu aux jeunes, le CRIJ propose à la Ville de Besançon de tisser un partenariat renforcé avec la Mission Locale du Grand Besançon et les organismes concourant à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, des actions de partenariat CRIJ / Mission Locale à la Ville de Besançon, de mettre en avant les ressources pour la jeunesse offertes par l'ensemble des organismes bisontins à travers le portail www.jeunes-fc.com d'une part, et l'accueil personnalisé des jeunes au CRIJ d'autre part, et de développer sa participation dans les réseaux partenariaux œuvrant en direction des jeunes (dans le cadre d'un plan local de lutte contre la précarité des jeunes 16-25 ans). Pour exemple, les «Rencontres 2010 de l'Emploi et des Jobs d'été» ont été co-organisées par les deux organismes. Il est notamment présent avec le Point Information Jeunesse de Planoise sur un projet d'accompagnement des jeunes de 3^{ème} sur le quartier dans leur recherche de stages.

4 - Accompagner la vie quotidienne des jeunes Bisontins

La Ville de Besançon soutiendra le dispositif «Carte Avantages Jeunes» et son lancement sera intégré dans la programmation d'«énergie jeune».

Financement

Le budget prévisionnel du CRIJ pour 2010 s'élève à 1 354 796 € (1 377 687 € réalisés au compte de résultat 2009).

Il est proposé de lui attribuer, au titre de l'année 2010, une subvention de fonctionnement de 43 650 €.

Pour rappel, le Conseil Municipal, dans le cadre des contrats CUCS et CEJ lui a attribué des subventions spécifiques pour certaines actions :

	2009	2010 CUCS CEJ	2010
Accès des jeunes à l'information			
- Communication, portail jeune	20 000 €		17 309 €
- Point Information Jeunesse Planoise	6 500 €	6 000 €	
Valorisation, soutien expression, initiatives, projets des jeunes			
- Energie jeune : évènement et CLAP	8 000 €	10 000 € <i>dont 8 000 € bourses projets jeune</i>	11 341 €
Complémentarité, partenariat			
- Actions d'insertion sociale et professionnelle	3 000 €		3 000 €
- Volet emploi / portail	5 000 €	2 000 €	
Vie quotidienne			
- Carte Avantages Jeunes	12 000 €		12 000 €
Total	54 500 €	18 000 €	43 650 €

Total 2010 = 61 650 €

La subvention de 43 650 € lui sera versée comme suit :

Acompte déjà versé en janvier	Juillet	Octobre
10 750 €	22 150 €	10 750 €

Par ailleurs, la Ville apporte également à cette association une aide en mise à disposition de locaux (CRIJ et PIJ) dont elle règle les charges (valorisation en 2009 : 44 152 € pour les locaux, 5 029 € pour les charges, 396 € pour les OM) pour un montant total de 49 577 €.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité :

- à décider d'attribuer à cette Association le complément de la subvention annuelle d'un montant de 32 900 €. La somme sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2010 au chapitre 65.422.6574.47047,

- à autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant programmatif n° 2 -2010 avec le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté,

- à désigner les représentants de la Ville au Comité Local d'Aide aux projets des jeunes : Mme POISSENOT, Adjointe au Maire, Mlle RONZI, Conseillère Municipale Déléguée, M. DEVESA, Conseiller Municipal Délégué.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 19 juillet 2010.